



NEOMA Business School

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

Neoma Business School

1 rue du Maréchal Juin - BP 105- 76825 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

Contact : Gloria Aguado PEREZ, Coordinatrice Programmes Sur-Mesure & Accompagnatrice VAE - Executive Education

gloria.aguado-perez@neoma-bs.fr - Tél. 01 73 06 98 04

Qui est concerné ?

La VAE est ouverte à tous, quels que soient l'âge ou le statut professionnel. La seule condition est de justifier d'une année au minimum d'expérience professionnelle présentant un lien direct avec le contenu et le titre visé. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées et reconnues par un diplôme ou un titre inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Depuis le 1er janvier 2015, tout candidat peut bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil personnalisé en évolution professionnelle (CEP). NEOMA Business School dispose d'une équipe Executive Education dédiée pour guider le candidat dans ses démarches.

Pour quelles certifications ?

Titres de niveau 7 (bac+5) inscrits au RNCP :

- Programme Grande École
- Programme TEMA (Innovation & Digital Management)
- Manager communication d'entreprise
- Analyste financier international
- Manager en projets internationaux
- Manager relation client (MS)
- Manager commercial clients grands comptes
- Manager marketing (MS)
- Manager Supply Chain
- Global EMBA - Cadre dirigeant

Titres de niveau 6 (bac+4) inscrits au RNCP :

- Programme CESEM
- Programme GBBA (de formation internationale en management)
- Programme Objectif Manager - Responsable en Gestion et Développement d'une Business Unit
- Programme Responsable Opérationnel de la Distribution

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

Etape 1 - Comprendre le processus - 2 phases :

1ère phase : pré-analyse du CV et information du processus au candidat à la VAE

Le référent VAE de NEOMA Business School fournit au candidat l'information sur le processus de VAE. Celle-ci vise à mesurer les chances de succès et à identifier le référentiel de la certification le plus adapté aux regards des expériences

professionnelles. Le livret 1 (dossier de recevabilité) est envoyé au candidat qui doit le retourner complété et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires.

2ème phase : étude de la recevabilité du candidat

Le responsable de la certification réalise l'étude de faisabilité en termes d'expériences professionnelles et de compétences sur la base du livret 1.

A l'issue de cette étude, le candidat reçoit une notification écrite de décision de recevabilité dans un délai maximum de deux mois. En complément de cette décision, une préconisation pédagogique est formulée au candidat.

Puis un devis relatif à l'accompagnement individuel ou collectif est envoyé et un accompagnement au montage financier est proposé.

Etape 2 - Entretien :

Un entretien entre le candidat et le référent VAE a lieu afin de :

- Signer un contrat liant le candidat à NEOMA Business School avec les exigences de part et d'autre ;
- Planifier les différentes étapes de l'accompagnement ;
- Expliciter les différentes parties de la constitution du Livret 2 (dossier de preuve).

A l'issue de cette étape, le candidat entre dans le processus de VAE pour la certification.

Etape 3 - Construire son dossier de preuve :

Le candidat construit le livret 2 et indique pour chaque bloc de compétences :

- La description de ses activités en rapport avec le titre ;
- Les connaissances acquises ;
- Les savoir-faire mis en œuvre avec les résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus ;
- Les évolutions de son comportement vers de nouvelles compétences qu'il a pu observer au cours de son expérience professionnelle ;

Tout au long de la constitution du dossier de preuve, le candidat est suivi par un accompagnateur VAE nommé par NEOMA BS.

Etape 4 - Validation de la certification par un jury :

- Evaluation du dossier de preuve (livret 2) par le jury ;
- Soutenance du candidat devant le jury de la VAE (un représentant de NEOMA, un représentant du programme et deux salariés externes dans le domaine de compétence).

La décision argumentée du jury est envoyée au candidat dans les deux mois suivant la date du jury (validation totale, validation partielle, non validation).

Suites de la décision du jury

En cas de validation partielle, le jury accorde au candidat la partie correspondante du titre ou diplôme et se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences qui doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de la certification visée. Cette évaluation complémentaire doit avoir lieu dans un délai de 5 ans à compter de la notification de la décision de validation partielle. Plusieurs possibilités s'offrent au candidat :

- Mener un projet / gérer une activité en lien avec les compétences manquantes et représenter un dossier partiel à un nouveau jury ;
- Participer aux modules de formation dispensés au sein des établissements du Groupe ESC Rouen et se soumettre aux examens de validation ;
- Se présenter directement aux examens de validation.

Accompagnement

Un accompagnement est proposé. Bien que très recommandé pour la réussite de la démarche, il est toutefois optionnel pour les candidats.

Cet accompagnement permet au candidat de l'aider à décrire les activités qu'il a exercées et à mettre en relation ses compétences avec celles exigées par le référentiel des compétences, aptitudes et connaissances de la certification visée. La rédaction d'un mémoire professionnel étant obligatoire quelle que soit la certification visée, l'accompagnement permet également au candidat de structurer le contenu de ce document et de préparer son entretien avec le jury. En cas d'accompagnement, le candidat établit un planning de rencontres avec son référent VAE.

Un travail personnel entre chaque rencontre est nécessaire.

Coût

- Examen de recevabilité (livret 1) : 150€ nets de taxe
- Livret 2 sur les programmes RNCP niveau 7 : 7 400€ nets de taxe avec accompagnement / 4 400€ nets de taxe sans accompagnement
- Livret 2 sur les programmes RNCP niveau 6 : 5 900€ nets de taxe avec accompagnement / 2 900€ nets de taxe sans accompagnement